

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 18 mai 2021

Délibération
n°67-2021
Point 4.13

Point 4.13 de l'ordre du jour

Indemnisation forfaitaire de sujets d'expériences non médicales et non cliniques

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Laboratoire de psychologie des cognitions (UR 4440), dans le cadre de l'étude APPREL 2 « *Apprentissage de mots et développement du lexique en langue seconde en contexte scolaire* », financée par l'ANR, doit verser l'équivalent d'une indemnité de 15 € à chaque participant de l'expérience (non médicale et non clinique).

Ces montants versés sont financés sur l'enveloppe ANR du projet, pour un total de 1 500 euros.

Il s'agit d'une dépense de prestation de service qui entre dans les coûts éligibles de l'ANR : (c.f. *Fiche Règlement financier n° 3 – V2 MAJ février 2020 : coûts admissibles : - Indemnisation des personnes ayant consenti à participer à une recherche - cadeaux/dons/avantages*).

Responsable de la recherche APPREL 2 Strasbourg : Elisabeth Demont, professeure de psychologie du développement, laboratoire de psychologie des cognitions – UR 4440, Université de Strasbourg

Date de signature de la convention : 01/10/2016

Fin de la recherche : 30/09/2021

Cadre du financement : Appel à projets ANR GÉNÉRIQUE 2016

Achat de la prestation de service : 20 mai 2021

Type d'achat : en ligne avec paiement carte visa de l'Agent comptable (à demander) et régularisation financière sur eotp : A17R224A

Lieu de l'étude :

L'étude est réalisée depuis la plate-forme d'expérimentation de la Faculté de Psychologie de l'Université de Strasbourg.

Objet de la recherche :

Une indemnisation doit permettre le recrutement de 100 sujets d'expériences représentatifs de la population adulte ayant appris l'anglais lors de la scolarité, et pour moitié d'entre eux également la langue allemande pour deux expérimentations dans le cadre de cette recherche ANR.

L'une sous la responsabilité d'Elisabeth Demont, professeur de psychologie du développement et l'autre sous la responsabilité d'Eva Commissaire, maître de conférences de psychologie du développement. L'objet de cette recherche est une meilleure compréhension des processus cognitifs qui sous-tendent l'acquisition de lexique et la reconnaissance lexicale dans l'apprentissage d'une seconde langue.

Les modalités de passation des expérimentations et d'indemnisation :

Le recueil de données se fera via une plateforme numérique pour les 70 participants de l'expérimentation sous la responsabilité d'Elisabeth Demont et en présentiel pour les 30 participants de l'expérimentation sous la responsabilité d'Eva Commissaire.

Il est proposé d'accompagner l'opération d'indemnisation d'un suivi en comptabilité matière de la manière suivante :

Les participants se verront indemnisés nominativement après passation de l'expérimentation par réception mail d'une carte e-cadeau dématérialisée d'une valeur de 15 €.

Les participants seront redirigés vers un formulaire en ligne à visée financière qu'ils devront renseigner obligatoirement pour être indemnisés. Ce formulaire permettra de recueillir leur nom, prénom, email et adresse physique (il a été convenu avec la CNIL que le recueil de ces données sera totalement indépendant du recueil des données de recherche).

L'export de ces données alimentera un fichier de gestion du suivi des entrées et sorties qui permettra le recollement entre les cartes achetées, les cartes envoyées aux sujets indemnisés et les cartes restant en stock. A la fin de l'opération d'indemnisation, le fichier complété, édité et signé par l'ordonnateur listant l'ensemble des personnes indemnisées sera transmis à l'Agence comptable. Il servira en outre de pièce justificative à l'achat prévu courant mai 2021 auprès du prestataire Illicado du lot de cartes e-cadeau dématérialisées pour le montant de 1 500 euros.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'indemnisation forfaitaire de sujets d'expériences non médicales et non cliniques selon le dispositif décrit précédemment.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT